



PLAQUETTE TARIFS 2022

(effet 1^{er} janvier)

ADHESION

Cotisation annuelle 125 €

BASI COMPTA

Droit annuel 40 €

Formation initiale (*par association*) - 2h 30 €

FORMATION PREMIER SECOURS

Gestes qui sauvent (GQS) - 2 heures - Nouveau 21 €

Premier Secours Civique niveau 1 (PSC 1) - 8 heures 55 €

Recyclage PSC1 - 4 heures 32 €

Prévention et Secours Sport niveau 1 (PSS 1) - 21 heures 110 €

IMPACT EMPLOI

Bulletin de salaire

Adhésion de l'association employeur 15 €

Entrée d'un nouveau salarié 10 €

Entrée d'un nouveau salarié déjà connu 5 €

Edition/Simulation Bulletin de salaire (*par bulletin*)

de 1 à 9 bulletins mensuels 12 €

de 10 à 19 bulletins mensuels 11 €

de 20 bulletins mensuels et plus 10 €

Sortie d'un salarié (*solde de tout compte*) 25 €

Sortie de l'Association employeur (*par salarié*) 25 €

Edition particulière 5 €

Contrôle Urssaf

Préparation et mise à disposition des documents (*par année de contrôle*) 30 €

Participation du CDOS au contrôle (*Coût horaire du salarié*) 20€ / h

LOCATION DE SALLES (CREF)

Gratuité pour les comité adhérents pour toute les réunion à caractère statutaire + une par an à objet libre

LOCATION MATERIEL

Voir plaquette

MAISON DES SPORTS

Loyer (*m² par mois*) 5,50 € le m²

Connect services (*mensuel*) 30,25 €

Locam (*mensuel poste téléphonique*) 19,10 €

Frais de fonctionnement et maintenance (*mensuel*) 15,00 €

PAPS

Inscription au cycle 70 €

Reversement à l'association structure d'accueil post Paps si labellisé "Sport Santé" 20 €

Temps en séance (*tarif horaire des intervenants*) 30 €

Temps de Préparation (*tarif horaire des intervenants*) 20 €

(*base 1/4h avant - 1/4 après*)